



# LE LABEL SITE RIVIÈRES SAUVAGES

FEVRIER 2020

DOSSIER DE PRESSE



## PROTEGER LES RIVIÈRES SAUVAGES DE L'AIN

Le département de l'Ain a toujours été un département pilote pour le programme rivières sauvages. La Valserine a été la première rivière labellisée «Site Rivières Sauvages» en 2014 après avoir servi de pilote pour établir le référentiel !

La Vézeronce et la Dorche ont suivi en 2016, l'Arvière en 2019 et aujourd'hui le Tréfond et la Pernaz. Un département très investi dans la protection des derniers joyaux sauvages qui a donné à l'Association du Réseau des Rivières Sauvages, la gestion et la supervision des Espaces naturels Sensibles, ces outils non réglementaires de valorisation des sites naturels.



# L'ACTU : LA PERNAZ, 5EME RIVIERE SAUVAGE LABELLEE DU DEPARTEMENT DE L'AIN

Page | 2

**Le 21 février prochain à 17h30, se déroulera la cérémonie de labellisation du Tréfond et de la Pernaz, formant la 5eme rivière de l'Ain à recevoir cette distinction. Le label « Site rivières sauvages » récompense l'ensemble des parties prenantes et, en premier lieu, le département de l'Ain, pour leurs actions conjointes de préservation du cours d'eau.**

Entre cascades et forêts, la Pernaz formée des deux affluents le Tréfond et l'Arodin serpente dans un milieu tuffeux très fragile. La qualité de son eau, la richesse de sa biodiversité faunistique, ses curiosités géologiques font de cette rivière, un haut lieu touristique. Le département de l'Ain a souhaité protéger cette rivière en créant un espace naturel sensible dont la gestion a été confiée à l'association du réseau des rivières sauvages.

Le Tréfond et l'Arodin et la Pernaz, elle-même, affluent du Rhône, bénéficient du label Espace Naturel Sensible et ont été identifiées par le Département de l'Ain en 2015 comme potentiellement éligibles au label « Site Rivières Sauvages » des sources jusque sur la partie amont de la commune de Serrières-de-Briord. Cette portion d'une longueur totale de 12,3 km comprend le Tréfond, l'Arodin ainsi que la partie amont du linéaire de la Pernaz.

Un bassin versant peu anthropisé, des forêts qui couvrent les deux tiers du territoire, très peu d'activités humaines font de ce territoire un lieu où la biodiversité peut se développer.

## UN PROGRAMME D'ACTIONS CONSEQUENT POUR ATTEINDRE LE NIVEAU 2 DU LABEL

Pour obtenir le label, un programme d'actions a été réalisé portant notamment sur l'effacement de plusieurs seuils, les travaux sur le pont d'Onglas, des actions de protection et de repeuplement de l'écrevisse à pattes blanches et le nettoyage d'une décharge à l'air libre. Plus de 120 tonnes de déchets ont été hélicoportés. La pose d'éco-compteurs, le recensement des truites, l'étude de la pratique du canyoning, la sensibilisation des plus jeunes et du grand public font partie du programme quinquennal.



## UNE FAUNE ENDEMIQUE

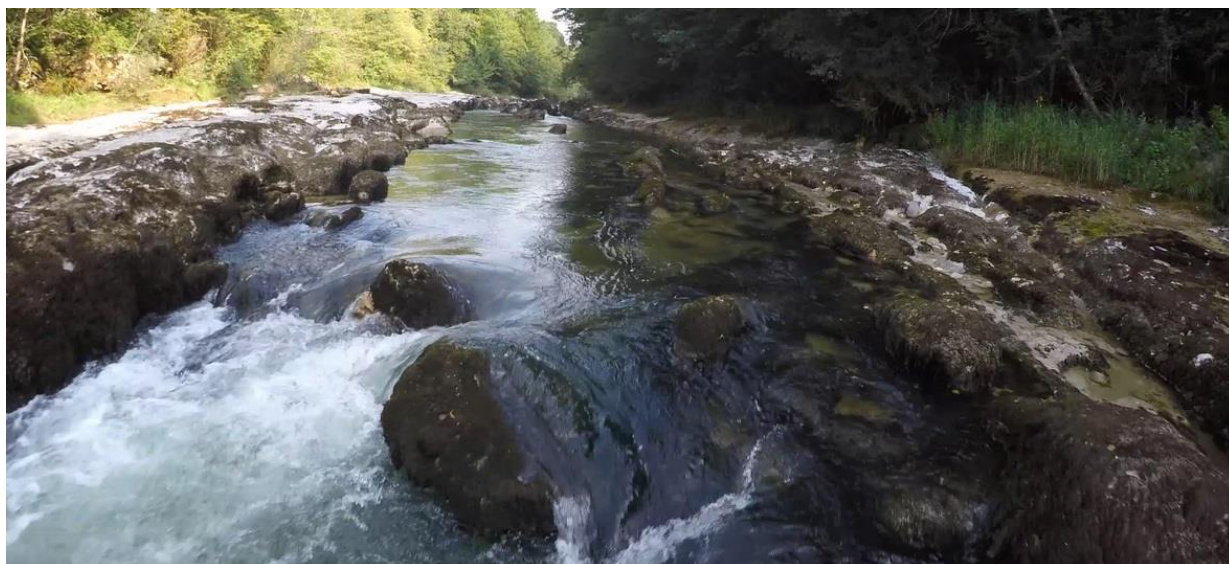
Des habitats et des eaux de qualité ainsi qu'une bonne température de l'eau ont fait de la Pernaz, un lieu propice au développement de la truite Fario rhodanienne. Des études sont en cours pour recenser les populations.

L'écrevisse à pattes blanches, une espèce en danger est l'hôte habituel des eaux de la Pernaz après un repeuplement dans l'Arodin. Le lynx, l'oreillard roux, la vipère aspic, l'aigle royal, le faucon pèlerin, et la bondrée apivore ainsi que le loup font partie des espèces vulnérables ou menacées.

## UN LIEU DE RANDONNEE ET DE CANYONING

On le dit souvent, le label « Site Rivières Sauvages » n'entraîne pas une sanctuarisation du cours d'eau. Il est donc possible de s'adonner aux loisirs habituels mais avec une pratique qui n'impacte pas l'environnement. C'est le cas du canyoning réglementé par un arrêté préfectoral. Un chemin d'interprétation va être élaboré pour sensibiliser les randonneurs à la biodiversité environnante.

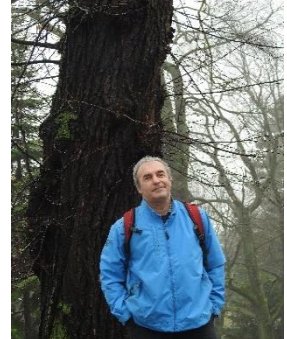




## SOMMAIRE

|                                                               |                 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|
| <i>L'actualité : labellisation du Tréfond et de la Pernaz</i> | <i>Page 2</i>   |
| <i>Le mot du président du Fonds</i>                           | <i>Page 4</i>   |
| <i>Le mot de la présidente de l'ARRS</i>                      | <i>Page 5</i>   |
| <i>La Valserine</i>                                           | <i>Pages 6</i>  |
| <i>La Dorche et la Vézeronce</i>                              | <i>Page 8</i>   |
| <i>L'Arvière</i>                                              | <i>Page 10</i>  |
| <i>La Pernaz</i>                                              | <i>Page 11</i>  |
| <i>La cérémonie de labellisation</i>                          | <i>Page 13</i>  |
| <i>Le film des rivières de l'Ain</i>                          | <i>Page 14</i>  |
| <i>Foire aux questions sur les effets de la labellisation</i> | <i>Pages 16</i> |
| <i>Citation</i>                                               | <i>Page 19</i>  |
| <i>Les soutiens des Rivières Sauvages</i>                     | <i>Pages 20</i> |
| <i>Contacts &amp; liens</i>                                   | <i>Page 22</i>  |





## LA PERNAZ, SITE RIVIERES SAUVAGES, DANS LE GRAND CONCERT PLANETAIRE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE MENACEE.

*La conservation de la biodiversité locale, régionale, nationale, internationale est en train de prendre de plus en plus de place dans les consciences des institutions, de nos dirigeants, du monde de l'entreprise et de nous toutes et tous, les citoyens, les habitants de la Terre et des territoires variés dont nous comprenons que plus aucun n'est à l'abri des bouleversements en cours. Le récent rapport de l'IPBES, la Plateforme Internationale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques, dans son rapport rendu en août dernier, indique qu'un million d'espèces animales et végétales, sur les 7 millions d'espèces connues pourraient avoir disparu d'ici quelques dizaines d'années. Effarant.*

*Que faire ? Agir. Agir encore. Sans tarder. Les connaissances sont là. Les scientifiques ont fait leur métier. Ils nous ont fourni les connaissances qui doivent nous pousser à agir. Nous avons créé Rivières Sauvages il y a 10 ans, bien avant ce dernier avertissement, car il y en a eu bien d'autres avant et nous savions qu'il devenait urgent de protéger les derniers témoins de ce qu'est une rivière libre, sauvage, soit à peine 1 % du linéaire de cours d'eau de notre pays. Avant la création de l'IPBES, un excellent signal, nous savions que notre modèle de développement économique n'était pas durable, que la croissance ne peut être infinie dans un monde fini., que bétonner les fleuves les appauvrit, nous appauvrit. Nous avons créé Rivières Sauvages pour agir, concrètement, ensemble, sur le terrain, sur les territoires, en faveur de la biodiversité, des habitats naturels, des bêtes, grandes et petites, des plantes, des paysages et des hommes qui ont compris que ce n'est pas en continuant à détruire ces richesses là qu'ils garantiraient leur avenir. Ensemble, scientifiques, élus, paysans, pêcheurs, habitants, entrepreneurs, associations, nous avons joint nos efforts, nos intelligences, nos énergies pour labelliser des rivières exceptionnelles, des rivières à la biodiversité unique, des rivières à très haute naturalité, des joyaux en eau courante.*

*Après plusieurs années de travail partagé, nous labellisons aujourd'hui la Pernaz, dans le département de l'Ain, pilote depuis 1994 avec la labellisation de la Valserine. Fiers du travail accompli depuis pas mal d'années, nous célébrons aujourd'hui l'importance de sa population de truites farios rhodaniennes, de ses écrevisses à pied blanc en cours de réintroduction, de son eau vive et claire, de ses forêts qui abritent le lynx, le loup. Nous reconnaissons que les humains ont su ici conserver ce trésor, et qu'ils veulent le conserver pour longtemps, pour eux, pour leurs enfants, pour les générations futures. Ces quelques kilomètres carrés sont une toute petite partie de ces 30 % de la surface de la terre et des mers que l'ONU veut protéger d'ici 2030. Une toute petite partie, symbolique mais essentielle, car c'est la vôtre, la nôtre. Et la France pourra témoigner, lors du Congrès Mondial de la Nature qui se tient à Marseille du 11 au 19 juin prochain que, dans le domaine de la conservation de ses ultimes rivières sauvages, elle est, avec la Pernaz et les 27 rivières labellisées « Site Rivières Sauvages », un pilote en Europe.*

*Merci à vous toutes et tous pour ce remarquable travail.*

*Que vivent les rivières sauvages de l'Ain !*



## LE DEPARTEMENT DE L'AIN, LE HAUT LIEU DE LA NATURALITE

*Depuis les débuts ou presque des rivières sauvages, le département de l'Ain est un partenaire fidèle à nos côtés et nous lui devons beaucoup.*

*Tout d'abord, je tenais à réaffirmer notre grande fierté et notre reconnaissance.*

*En effet, en devenant le département pilote et en accompagnant nos actions de préservation depuis les tout débuts, le département de l'Ain a fait preuve d'un sens de l'innovation et d'un certain courage.*

*Nous sommes fiers de mériter cette confiance qui s'est concrétisée par la gestion de trois des espaces naturels sensibles Rivières Sauvages et l'implication importante dans la gestion des deux autres.*

*Cette confiance nous a permis de progresser et de développer notre programme sur l'ensemble des autres territoires. De département pilote, le département de l'Ain est devenu le laboratoire d'idées et de pratiques innovantes en matière de préservation de la biodiversité.*

*Ces actions ont permis de mettre un éclairage national sur une politique environnementale toute particulière. Nous constatons que si cela fonctionne si bien, c'est que le programme Rivières Sauvages se caractérise par une appropriation du label par l'ensemble des acteurs ; ce qui leur permet d'aller plus loin que les normes réglementaires avec implication et volontariat. L'esprit ouvert et participatif du label « Sites Rivières Sauvages » est tout à fait compatible avec celui des Espaces Naturels Sensibles.*

*Le département nous a confié la gestion de 3 espaces naturels sensibles Rivières Sauvages sur 5 en 2016. Il nous apparaît essentiel de continuer à privilégier cette collaboration d'excellence. Le département de l'Ain est en effet un haut lieu de la naturalité. Cette 5ème labellisation a valeur d'exemplarité : elle témoigne d'une volonté sans failles de préserver nos sites naturels en redonnant leurs titres de noblesse aux mots coopération, inclusion et préservation.*

*C'est la raison pour laquelle nous tenons à vous remercier du fond du cœur.*

*Que vive le réseau des rivières sauvages de l'Ain !*

## LA VALSERINE FANTASQUE ET SPECTACULAIRE

Page | 6



La Valserine est une rivière de petite montagne, affluent du Rhône, située dans les départements de l'Ain et du Jura. Elle a été labellisée Niveau 2 des sources jusqu'aux pertes soit 46 km sur 47.5 km en 2014 ; le fonctionnement géomorphologique reste naturel sur toute cette partie. Le complexe alluvial présente un intérêt écologique particulier du fait de l'alternance des milieux et un intérêt hydraulique en fonctionnant comme des zones tampons lors des événements de crues.

La première rivière labellisée de France vient de lancer son second programme d'actions. Le label de la Valserine sera renouvelé pour 5 ans. Les 66 actions prévues sont la suite de celles réalisées conjointement lors du premier programme avec différents maîtres d'ouvrages comme le Parc naturel régional du Haut Jura, (travaux continuité écologique, études, gestion des plantes invasives et résineux etc...) la Fédération de Pêche de l'Ain (restauration de frayères..), le Groupement Valsemine (étude de la qualité de l'eau, sensibilisation), les Communautés de commune du Pays Bellegardien et du Pays de Gex (communication, gestion des décharges), le département de l'Ain (communication etc..) et l'Association du Réseau des Rivières Sauvages (communication générale, programme RIFM pour les scolaires, label producteur, étude canyoning...). La rivière a été classée en liste 1 par l'état ce qui interdit les nouveaux ouvrages infranchissables et en 2016, Espace Naturel Sensible « Rivière Sauvage de la Valserine » par le département de l'Ain ce qui permet de garantir un financement départemental pérenne pour sa préservation.

### L'APPROPRIATION DE LA RIVIERE VALSERINE PAR LES HABITANTS

C'est un fait, les rapports déjà très affectifs entre les hommes et les femmes de la vallée et leur rivière, se sont encore approfondis.

Une population fière de sa Rivière Sauvage et qui se mobilise contre les petits projets de destruction des abords de la rivière, ou des projets plus dangereux par les gaz de schiste, ou encore des pollutions par le fuel. Les guides de moyenne montagne et les gîtes sensibilisent les touristes et randonneurs à l'importance de préserver cette rivière d'exception. Quant à certains producteurs de la vallée, ils ont demandé à Rivières Sauvages de les aider à créer un label « Producteur Valserine Rivière Sauvage » pour la commercialisation et la valorisation de certains fromages, confitures etc... Le golf a même accepté de gérer différemment la bande de végétation le long de la rivière qui possède maintenant des berges plus arborées. Les entreprises privées riveraines sont également très impliquées dans la préservation de la

rivière : l'une d'entre elles a programmé des sorties de nettoyage des berges le long de la Valserine et a accepté d'aller au-delà des obligations réglementaires pour améliorer la qualité de l'eau rejetée par leur structure.

L'office de tourisme de Bellegarde s'est même dénommée « Terre Valserine ». Des panneaux d'information sur l'Espace Naturel Sensible (ENS)/ Rivière Sauvage de la Valserine ont été posés et sont encore réclamés par les mairies riveraines. Les touristes sont très satisfaits des randonnées/gîtes organisées. L'eau très froide et les abords parfois très sauvages de la rivière n'autorisent pas un tourisme de masse, ce qui est finalement un bienfait pour la rivière et son label !

Les riverains et les habitants de la vallée ont pris conscience qu'ils possédaient un joyau mais la plupart souhaite que cette vallée reste préservée et sauvage.

Les associations spécialisées telles les pêcheurs ou FRAPNA, de même que les producteurs locaux sont contents du label Rivières Sauvages qui met en valeur leur travail de protection de la vallée et de la rivière. Ils souhaitent néanmoins que leur rivière reste préservée et que les aménagements pour accueillir les touristes restent discrets et peu nombreux. Un consensus s'est donc créé pour un tourisme durable respectueux.

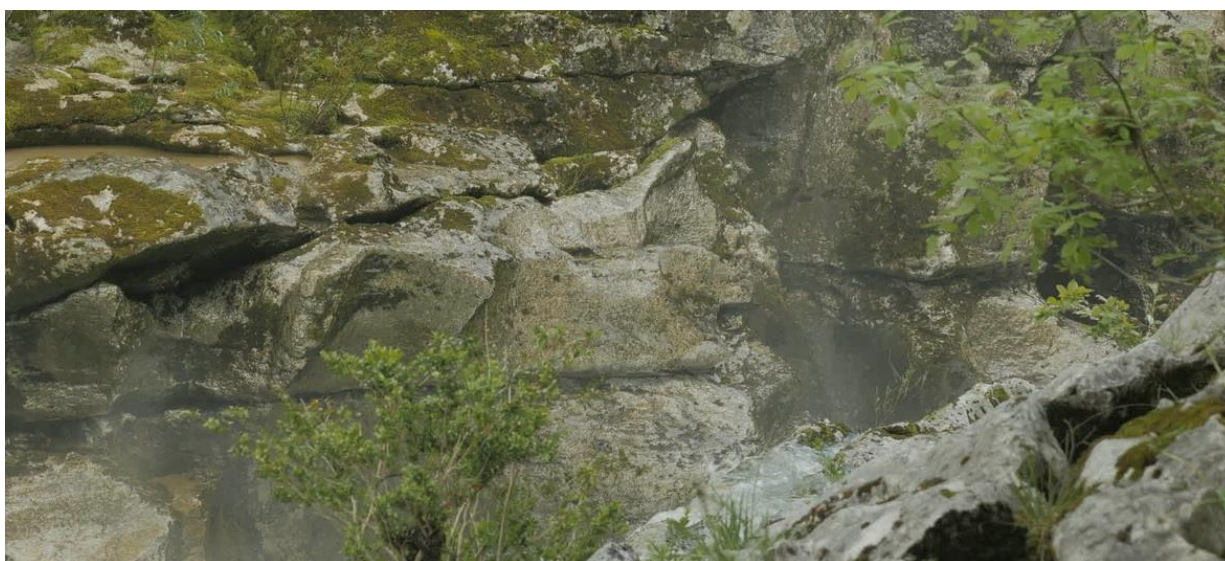
#### LES DERNIERS POINTS NOIRS ET LES MENACES QUI PÈSENT SUR LA VALSERINE

La diffusion du film sur les rivières sauvages de l'Ain a permis au public de prendre conscience des atouts, de la richesse exceptionnelle du département. Il a également permis de repérer les menaces qui pouvaient peser sur cette rivière d'exception.

Elles portent principalement sur l'ensemble du bassin versant et notamment l'affluent de la Valserine, la Semine : des travaux de restauration de la continuité écologique ont été envisagés et il faut encore accentuer l'information et la sensibilisation auprès des propriétaires d'ouvrages.

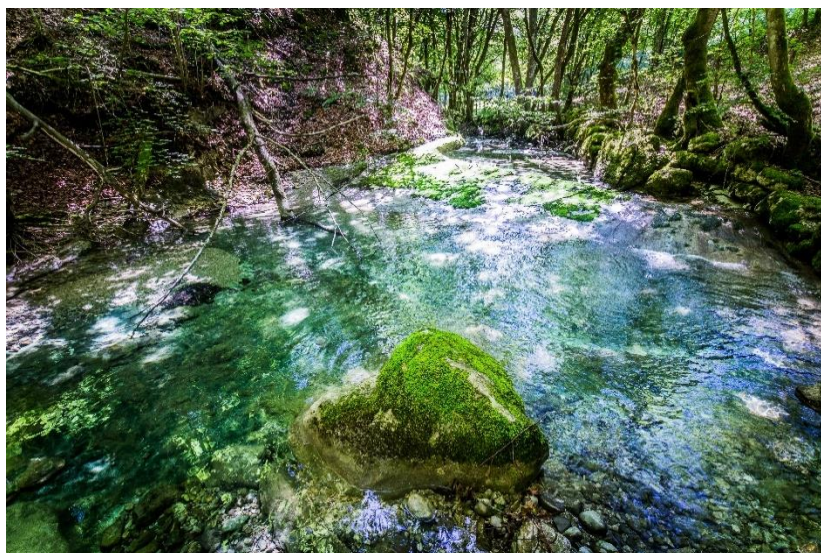
En ce qui concerne la Valserine, le piétinement du bétail, la légère diminution de la population de truite (sans cause réelle visible). La restauration de zones de frayères en amont sur les petits bras morts, le contrôle des rejets de certaines stations d'épuration sont autant d'actions à mettre en place pour les 5 prochaines années.

Il n'y a plus vraiment de grosse menace pesant sur la Valserine. Quelques risques sont tout de même à surveiller : la destruction des zones humides par de l'enrésinement, le permis des Moussières pour l'extraction de gaz de schiste, la pollution diffuse par les stations d'épuration et la rupture des cuves à fioul, d'éventuels projets de microcentrales sur certains affluents, le captage de l'eau de la vallée pour alimenter la vallée voisine de Gex.





La Vézeronce



La Vézeronce prend sa source à 1124 m d'altitude et se jette dans le Rhône sur la commune de Surjoux, à une altitude de 266 m. Son linéaire est d'environ 10 km comprenant ses trois sources principales.

Elle s'écoule dans une vallée relativement encaissée et sauvage. Se situant dans un milieu karstique, cette rivière a la particularité d'avoir un régime torrentiel sur une partie de l'année et de s'assécher sur l'amont en période estivale.

La Vézeronce est une rivière à caractère très torrentiel qui prend sa source dans une résurgence et un réseau semi souterrain. Elle s'écoule sur une forte pente avec un gros débit une partie de l'année et un cours à sec en période estivale. Elle possède très peu d'accès à part la cascade du Pain de Sucre tout en aval. Une formation assez rare et très particulière issue de la précipitation du calcaire.

Elle a été reconnue en Espace Naturel Sensible par le Département de l'Ain en 2016. Elle a été labellisée "Site Rivières Sauvages" en avril 2016 et son programme d'actions correspond au programme Rivières Sauvages prévu sur 4 ans. L'Association du Réseau des Rivières Sauvages a été nommé gestionnaire de l'ENS Vézeronce Sauvage par le département en 2016. Elle gère et coordonne le programme d'actions ENS/Rivières Sauvages pour la conservation de ce joyau.





La Dorches prend sa source sur des zones humides à l'altitude de 981 m et conflue avec le Rhône à une altitude de 265 m sur la commune de Chanay.

Elle mesure 12 km englobant ses deux sources principales. Elle s'écoule dans une vallée relativement encaissée surtout en amont. Elle a un régime torrentiel formée d'une succession de chutes et de marmites.

La Dorches est une rivière torrentielle coulant dans un vallon très étroit formant une succession de chutes et de marmites sur tout son cours. Elle possède l'une des rares population d'écrevisses à Pieds Blancs du département de l'Ain. Elle traverse seulement un hameau au milieu de son cours et prend sa source sur des zones humides encore naturelles.

#### SENSIBILISER LES POPULATIONS DE MANIERE TRANSGENERATIONNELLE.

Les panneaux d'interprétation ont été conçus pour valoriser ce joyau presque secret et caché qu'est la Vézeronce. Ils sont situés dans l'Espace Naturel Sensible, aux côtés d'une aire de pique-nique et d'un terrain de pétanque. Cette localisation permet à toutes les générations de se rencontrer autour de la rivière et de porter une attention plus soutenue à leur environnement. Les promeneurs et randonneurs pourront ainsi redécouvrir la faune et la flore qu'ils côtoient généralement sans les remarquer.



## L'ARVIERE, SPLENDIDE ET SOMPTUEUSE

Page | 10



L'Arvière est la rivière de tête de bassin versant du Séran, un affluent du Rhône. Ce cours d'eau d'une longueur de 12,7 km a obtenu le niveau 1 selon la grille de critère « Rivières Sauvages ». Elle a été labellisée en mai 2019.

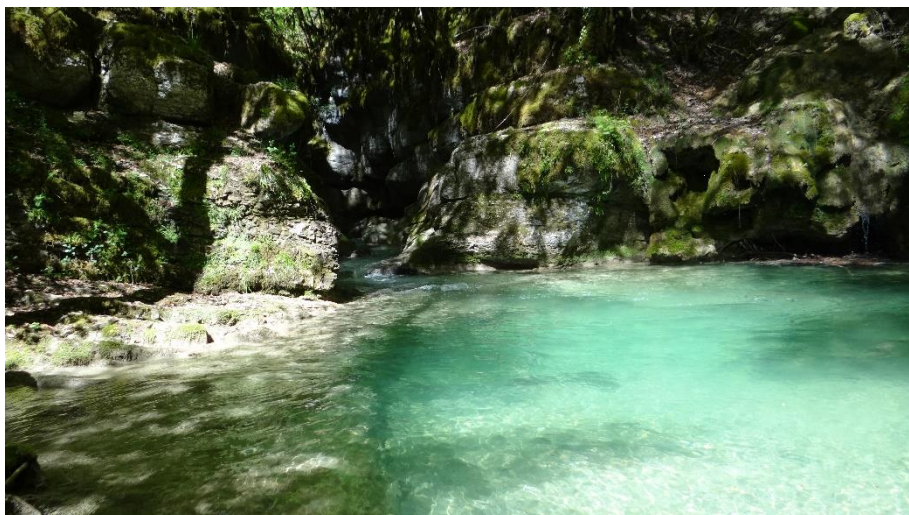
L'Arvière fait partie du site ENS (Espace Naturel Sensible) Arvière et curiosités géologiques du Valromey. La source de l'Arvière est située au pied du sommet de l'Hergues (1426 m), sur la commune de Brenaz, à près de 1220 m d'altitude. La confluence de l'Arvière avec le Groin est localisée au cœur de la commune de Vieu à une altitude de 390 m.

La labellisation concerne également :

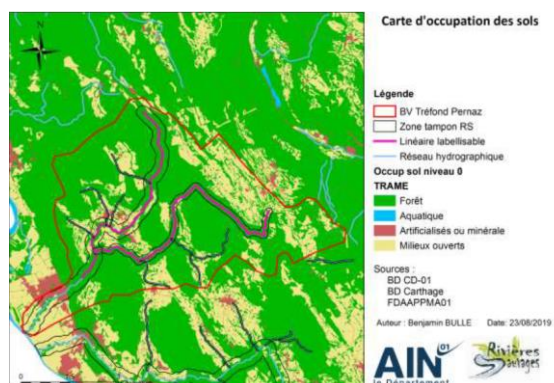
- le ruisseau de la Malageriaz, un torrent intermittent en tête de bassin versant,
- Le Groin jusqu'à sa confluence avec l'Arvière.

Le Bugey sud, au cœur du massif du Jura comporte des ilots de biodiversité foisonnante. L'Arvière et son bassin versant sont en effet particulièrement protégés.

C'est la raison pour laquelle, on y trouve encore **une faune abondante** : des écrevisses à pattes blanches, des truite Fario, des chabots, des Loches franches, des amphibiens tels les sonneurs à ventre jaune et de très belles et précieuses libellules des Cordelugastres bidentés. **La flore** est caractéristique des cours d'eau vive : diatomées, mousses. La ripisylve est adaptée au milieu calcaire, humide et sombre : hêtres, peupliers noirs, ail des ours et le sapin blanc sur le vallon d'Arvière.



Entre cascades et forêts, la Pernaz formée des deux affluents le Tréfond et l'Arodin serpente dans un milieu tufeux<sup>1</sup> très fragile. La qualité de son eau, la richesse de sa biodiversité faunistique, ses curiosités géologiques font de cette rivière, un haut lieu touristique. Le département de l'Ain a souhaité protéger cette rivière en créant un espace naturel sensible dont la gestion a été confiée à l'association du réseau des rivières sauvages. Elle sera labellisée le 21 février prochain.



Le Tréfond et l'Arodin confluent pour former la Pernaz, affluent de la rive droite du Rhône. Ces trois cours d'eau bénéficient du label Espace Naturel Sensible et ont été identifiées par le Département de l'Ain comme potentiellement éligibles au label « Site Rivières Sauvages » sur le linéaire situé sur la partie amont de la commune de Serrières-de-Briord. Cette portion d'une longueur totale de 12,3 km comprend le Tréfond, l'Arodin ainsi qu'une partie du linéaire de la Pernaz.

Un bassin versant peu anthropisé, des forêts qui couvrent les deux tiers du territoire, très peu d'activités humaines font de ce territoire un lieu où la biodiversité peut se développer.

<sup>1</sup> Roche poreuse légère, souvent friable, formée de dépôts volcaniques ou calcaires. Tuf basaltique, siliceux.



## UN PROGRAMME D' ACTIONS CONSEQUENT POUR ATTEINDRE LE NIVEAU 2 DU LABEL

Page | 12

Pour obtenir le label, un programme d'actions a été réalisé portant notamment sur l'effacement de plusieurs seuils, les travaux sur le pont d'Onglas, des actions de protection et de repeuplement de l'écrevisse à pattes blanches et le nettoyage d'une décharge à l'air libre. Plus de 120 tonnes de déchets ont été hélicoportés. La pose d'éco-compteurs, le recensement des truites, l'étude de la pratique du canyoning, la sensibilisation des plus jeunes et du grand public font partie du programme quinquennal.



Figure 2 : Seuil avant travaux

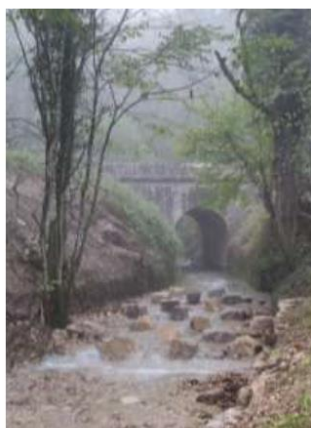


Figure 3 : Seuil après travaux

## UNE FAUNE ENDEMIQUE

Des habitats et des eaux de qualité ainsi qu'une bonne température de l'eau ont fait de la Pernaz, un lieu propice au développement de la truite Fario rhodanienne. Des études sont en cours pour recenser les populations.

L'écrevisse à pattes blanches, une espèce en danger est l'hôte habituel des eaux de la Pernaz après un repeuplement dans l'Arodin. Le lynx, l'oreillard roux, la vipère aspic, l'aigle royal, le faucon pèlerin, et la bondrée apivore ainsi que le loup font partie des espèces vulnérables ou menacées.



D. Castor



P. Natura



F. Reimann

## UN LIEU DE RANDONNEE ET DE CANYONING

On le dit souvent, le label « site rivière sauvage » n'entraîne pas une sanctuarisation du cours d'eau. Il est donc possible de s'adonner aux loisirs habituels mais avec une pratique qui n'impacte pas l'environnement. C'est le cas du canyoning réglementé par un arrêté préfectoral. Un chemin d'interprétation va être élaboré pour sensibiliser les randonneurs à la biodiversité environnante.

Page | 13

## LA CEREMONIE DE LABELLISATION

Elle aura lieu à 17h30 en la mairie de Benonces

Le certificat sera remis par l'Afnor par Christian Lediouren au département de l'Ain et le label « Site Rivières Sauvages » par l'équipe du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, à Jean Deguerri, Président du Conseil départemental de l'Ain, Viviane Vaudray Conseillère départementale de Lagnieu, Véronique Baude, vice-présidente du Département de l'Ain, Déléguée au tourisme, au patrimoine naturel, à l'environnement et au développement durable, Sylvie Righetti-Gilotte, Maire de Benonces, Daniel Beguet, Maire de Serrières-de-Briord, Evelyne Reymond-Babolat, en la présence de Marie-Pierre Medouga Ndjikessi, présidente du Réseau des Rivières Sauvages et Mélanie Taquet Chargée de Mission pour le territoire Rhône Méditerranée Corse et gestionnaire de l'ENS.



## LE FILM DES RIVIERES DE L'AIN

Page | 14



Et au milieu de l'Ain coule non pas une mais six rivières dont la naturalité et le caractère sauvage ont déjà permis de distinguer 5 d'entre elles : la Valserine, première Rivière Sauvage de France labellisée en 2014, la Dorche, la Vézéronce en 2016, l'Arvière en 2019 et la toute dernière, la Pernaz en 2020. L'occasion de découvrir le film réalisé par Anais Productions et Philippe Laforge (cinéaste subaquatique) et présenté par le département de l'Ain & L'association du Réseau des Rivières Sauvages.

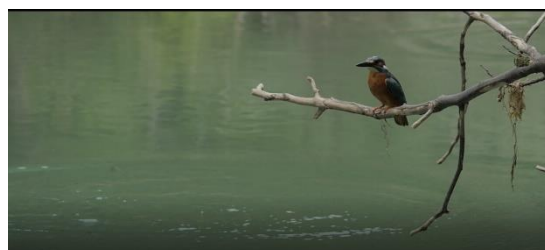
### UN COURT-METRAGE QUI CONSACRE L'AIN COMME LE DEPARTEMENT MOTEUR POUR LA CONSERVATION DES RIVIERES SAUVAGES

Depuis la candidature de la Valserine et sa labellisation en 2014, le département de l'Ain n'a eu de cesse de promouvoir la richesse de la biodiversité de ses territoires. Cela s'est concrétisé par la création et la valorisation d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il a confié la gestion de ces espaces humides / Rivières Sauvages tels celui de la Dorche, de la Vézéronce, et de la Pernaz à l'association du réseau des Rivières Sauvages. Véronique Baude, Vice-Présidente du département de l'Ain, l'exprime très clairement dans le film : « il ne s'agit pas de mettre sous cloche les rivières mais de continuer à les préserver en y associant les hommes et les femmes qui vivent sur le territoire. »

### UNE NATURE PRESERVEE ET FOISSONNANTE DE VIE

Ce qui frappe dans ce court métrage, en dehors de l'enthousiasme des acteurs, c'est la splendeur de la biodiversité. (Comme le montrent les différentes interviews du Président D'ERN/Roberto Epple, du Président du Fonds Rivières Sauvages/Martin Arnould, du président du Parc du Haut Jura/Jean Gabriel Nast, des pêcheurs, des associations de riverains....

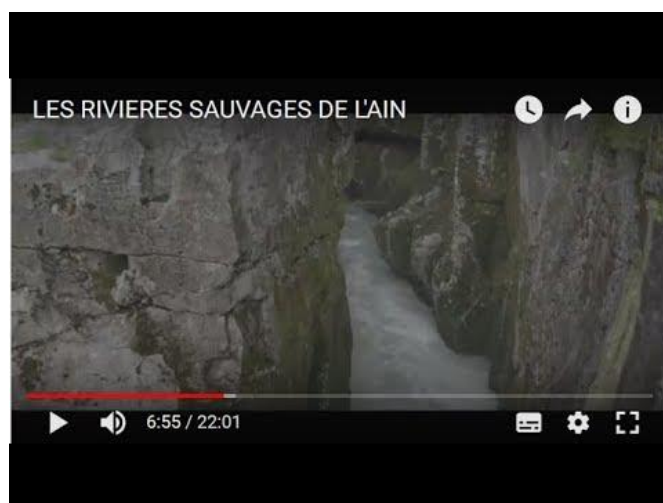
Du nord au sud, les six rivières exceptionnelles de très grande valeur patrimoniale qui ont façonné les territoires recèlent d'un





bon nombre d'espèces protégées : faucon pèlerin, sonneur à ventre jaune, écrevisse à pieds blancs, martin-pêcheur, Truites fario endémiques, chabots et des espèces d'éphémères emblématiques d'une eau de très bonne qualité.

Page | 15



## TOUTES LES QUESTIONS (ET LES REPONSES) A PROPOS DES EFFETS DE LA LABELLISATION

Page | 16

### **LE LABEL VA-T-IL M'EMPÊCHER DE MARCHER/ME PROMENER COMME JE L'ENTENDS LE LONG DE LA RIVIÈRE ?**

Non car il n'a aucune incidence réglementaire liée à la pratique des loisirs nature, le label ne change pas les règles liées au foncier qui s'imposent à tous. A noter que les terrains sont à de rares exception près, tous privés.

### **POURRA - T-ON ENCORE PÊCHER ?**

Oui ! La réglementation en vigueur est applicable rien de plus. Le label ne crée pas un sanctuaire où les activités sont interdites, et même dans un parc national où les interdits sont plus nombreux (interdiction de ramassage végétaux, minéraux, champignons etc.), la pêche y reste autorisée.

### **LA LABELLISATION SIGNIFIE- T-ELLE QUE NOUS POUVONS BOIRE À NOUVEAU L'EAU DE LA RIVIÈRE ?**

Non, cela signifie que la qualité de l'eau est bonne pour le fonctionnement du milieu naturel, mais elle n'est pas forcément potable directement sans traitement et ne doit pas être consommée ainsi.

### **PEUT-ON NAGER / SE Baigner DANS UNE RIVIÈRE SAUVAGE ?**

Oui si la baignade est autorisée par les autorités locales et par l'ARS qui réalise le suivi des profils de baignades. Toutefois, la baignade s'y exerce aux risques et périls des baigneurs. En général, il n'y a pas de risques sanitaires.

### **AURAI-JE LE DROIT DE CONTINUER À CULTIVER AUX ABORDS D'UNE RIVIÈRE SAUVAGE – AGRICULTURE CLASSIQUE ? RAISONNÉE ? BIO ?**

Oui dans le respect des pratiques normales et dans le cadre de la réglementation qui s'impose aux exploitants comme ailleurs sur les terres de la commune !

L'agriculture n'est que peu installée aux bords des cours d'eau labellisés car les terrains sont souvent inaccessibles ou inadaptés.

### **VAIS-JE ENCORE AVOIR LE DROIT DE CHASSER PRÈS DE LA RIVIÈRE SAUVAGE ?**

Oui selon la réglementation en vigueur et les autorisations locales.

Les abords des rivières sauvages sont de tous temps fréquentés pour la chasse et la pêche. Cela fait partie du paysage naturel et culturel et cela ne remet en aucun cas en cause le label.

## POURRONS-NOUS RAMASSER DES CHAMPIGNONS ?

Oui mais attention seulement les comestibles ! Oui en faisant une collecte en bon père/mère de famille et en respectant les notions de propriétés privées.

Page | 17

## QUELS SERONT LES PROGRAMMES DE RESTAURATION/PRÉSERVATION : POURRONS-NOUS Y PARTICIPER ?

Ce sont des actions menées par les gestionnaires de la rivière : le grand public ne participe pas directement aux opérations de travaux. Des chantiers participatifs avec les usagers de la rivière (pêcheurs, chasseurs), peuvent contribuer à la préservation de la rivière : comme le ramassage des déchets flottants issus des activités, mais aussi de la contribution par les habitants aux inventaires faunistiques ou floristiques au travers de l'observatoire scientifique de territoire par exemple. Il y aura aussi la sensibilisation des scolaires, élus, usagers du bassin versant (agriculteurs, forestiers).

## LA RIVIERE SAUVAGE COULE GÉNÉRALEMENT DANS UN PARC QUI A ÉTÉ CRÉÉ ET CONÇU PAR L'HOMME, EST-CE COMPATIBLE AVEC LA LABELLISATION ?

Cette rivière sauvage est naturelle mais aussi culturelle et l'homme y est une partie intégrante ; ne les opposons pas ! L'homme doit respecter le patrimoine naturel pour continuer à pouvoir en bénéficier pour son bien-être et on ne protège bien que ce que l'on connaît bien !

## COMMENT CONCILIER LE TRONÇON LABELLISÉ ET LES AUTRES PARTIES QUI NE LE SONT PAS ? Y AURA-T-IL DES ACTIONS POUR LABELLISER L'ENSEMBLE DU COURS D'EAU ?

Le programme d'actions concerne le périmètre labellisé mais aussi plus largement l'ensemble du bassin versant des rivières. L'objectif est de progresser dans les niveaux de labellisation, d'atteindre le niveau supérieur mais aussi d'améliorer l'état de conservation en dehors du secteur labellisé afin de garantir une labellisation pérenne du site et peut être étendre le tronçon labellisé.

## QUELS PROGRAMMES SERONT VISÉS EN PARTICULIER ? QUELLES ACTIONS DE PRÉVENTION SERONT-ELLES MENÉES ?

Les programmes d'actions sont variés et s'adaptent aux particularités de la rivière. En règle générale, ils s'articulent autour de :

- **Études et recherches**, sur la faune et la flore mais encore les usages, afin d'améliorer la connaissance et mieux préserver l'existant.
- **Milieux et biodiversité**, qui s'intéresse aux espèces remarquables, à la mise en place d'un réseau de suivi de différents paramètres ou encore à la labellisation des affluents.
- **Continuité écologique**, qui consiste à évaluer la faisabilité et l'impact du retrait des seuils présents sur les rivières et gênant la continuité écologique.
- **Travaux**, notamment préventif de restauration forestière dans un objectif de limitation des dégâts de crue.



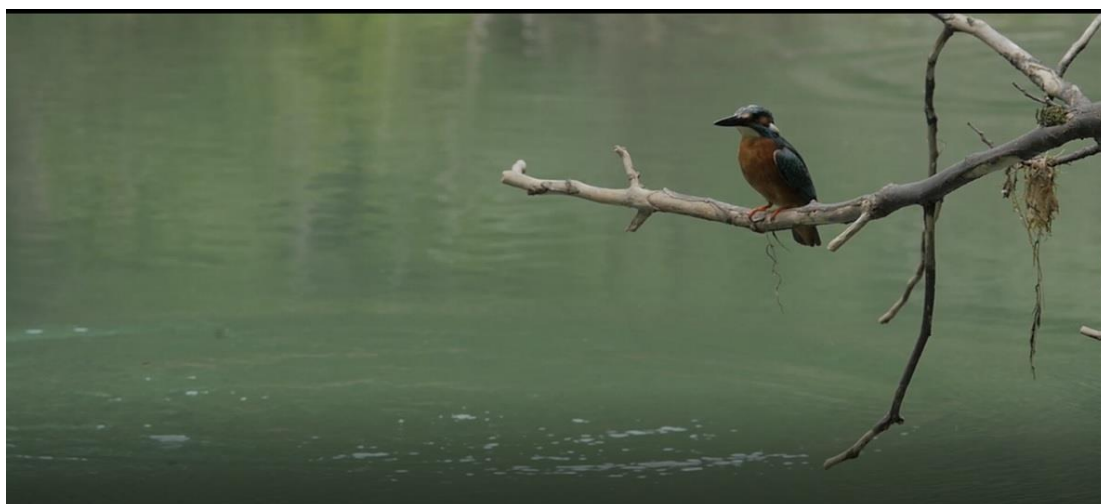
- **Communication/sensibilisation**, la prévention c'est aussi sensibiliser les publics à l'intérêt de préserver le bassin versant au travers de sorties nature, de conférences, d'une fête de la rivière, d'un film ou de documents de vulgarisation.

- **Animation/gestion/suivi**, qui correspond à la partie administrative du dossier.

Page | 18

## **LA MAJORITÉ DES PARTIE PRENANTES ONT-ELLES ÉTÉ AVERTIES ? DE QUELLES MANIÈRES ? COMMENT LEUR ACCORD A-T-IL ÉTÉ OBTENU ?**

Le plus souvent dans le cadre des contrats de rivières ou des sites Natura 2000 ou espaces sensibles, les acteurs et gestionnaires ont une habitude de collaboration. D'autant plus, si un parc est porteur du projet car c'est généralement une instance de coordination et de médiation importante localement. L'ensemble des acteurs du bassin a pu être sollicité autour du projet de labellisation au travers de la tenue de comités techniques ou chacun été convié. Différents partenaires institutionnels se sont engagés dans le projet (AFB, DREAL, Fédération de pêche...). C'est aussi le rôle du programme Rivières Sauvages, ouvert et participatif de mettre tout le monde autour de la table dans l'objectif commun de préservation de leur rivière sauvage.



*« Nous avons besoin de la nature, et en particulier de ses bastions sauvages. Elle est le monde étranger d'où émergea notre espèce, et le foyer où nous pouvons nous réfugier en toute sécurité. Elle offre des choix que notre esprit a été conçu pour apprécier. »*

*E.O. Wilson*



## PARTENAIRES DU PROGRAMME RIVIERES SAUVAGES

Page | 20

Des entreprises, fondations, fonds et autres personnes morales de droit privés proposent un partenariat sur une ou plusieurs années. Celui-ci est formalisé par une convention qui précise les objectifs poursuivis entre le Fonds Rivières Sauvages et le partenaire ainsi qu'une contrepartie en termes de visibilité et de communication.

### MEMBRES DU CLUB DES DONATEURS DU RESEAU DES "SITES RIVIERES SAUVAGES"

Des entreprises, fondations, fonds et autres personnes morales et physiques de droit privés font un don en numéraire ou peuvent offrir du mécénat de compétence.







#### MEMBRES DU CLUB DES AMIS DU RESEAU DES "SITES RIVIERES SAUVAGES"

Des personnes physiques font des dons réguliers ou de manière occasionnelle, elles participent aux opérations de crowdfunding organisées par le Fonds pour la conservation des Rivières Sauvages. Les personnes physiques qui souhaitent être considérées comme sympathisante, amie, peuvent également mettre un bandeau avec un lien sur leur site internet ou blog, ou publier un article.



## CONTACTS

Page | 22 ***Le programme national « Rivières sauvages » est réalisé en partenariat avec ERN***

Coordination - Denis CAUDRON : 06 85 31 40 06. [Denis.caudron@rivieres-sauvages.fr](mailto:Denis.caudron@rivieres-sauvages.fr)  
Chargée de Mission, Animatrice bassin RMC - Mélanie TAQUET : 06 16 68 60 79.  
[melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr](mailto:melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr)

Secrétariat : Armelle Merrien [contact@rivieres-sauvages.fr](mailto:contact@rivieres-sauvages.fr) : 04.50.64.61.63

### **Association du Réseau des Sites Rivières Sauvages**

2, chemin du moulin 74150 RUMILLY

Tél : 04.50.64.61.63

Email : [contact@rivieres-sauvages.fr](mailto:contact@rivieres-sauvages.fr)

Horaires d'ouverture : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h, fermé le mercredi et les jours fériés

Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

Mairie de Ramasse – 01250 Ramasse

Secrétariat : Armelle Merrien [contact@rivieres-sauvages.fr](mailto:contact@rivieres-sauvages.fr) : 04.50.64.61.63

Horaires d'ouverture : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h, fermé le mercredi et les jours fériés

## RELATIONS-MEDIAS & COMMUNICATION :

**Marie Pierre MEDOUGA**

*Responsable Communication*

*Service presse national du Réseau Rivières Sauvages*

**06 22 78 71 38 – [communication@rivieres-sauvages.fr](mailto:communication@rivieres-sauvages.fr) – [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu) - [@mapyntonga](https://www.instagram.com/mapyntonga)**

***Liens vers l'ensemble des documents de presse :***

<https://app.box.com/s/2gv6azz112capecqnfhtbm8vevm82ng4>

